
RE: lettre ouverte

1 message

Christian Simon-Lacroix <Christian.Simon-Lacroix@ogbl.lu>

7 juin 2022 à 10:27

À : Christophe Mouynet <christophemouynet.candidat@gmail.com>

Cc : Christian Simon-Lacroix <Christian.Simon-Lacroix@ogbl.lu>, FF Convention Fiscalite <ffconventionfiscalite@ogbl.lu>, "Jean.Marc.Dreystadt" <jean.marc.dreystadt.ogbl@gmail.com>

Bonjour Monsieur Mouynet,

Je vous remercie pour votre réponse.

Vous comprendrez que nous n'avons pas le temps de vous rencontrer , puisque nous avons un timing très serré pour traiter les 160 prises de positions attendues avant le 12 juin.

Nous serons heureux de vous rencontrer après votre élection pour faire avancer ce dossier important pour les frontaliers français travaillant au Luxembourg.

Bien à vous

Christian Simon-Lacroix

Tel : +352 661 25 12 65

Christian Simon-Lacroix

Secrétaire central de l'OGBL, responsable « Frontaliers français »

31 Rue du fort Neipperg

B.P. 2031 I-1020 LUXEMBOURG

Téléphone : +352 54 05 45 130

**Confédération syndicale indépendante du Luxembourg****DECHARGE**

Les informations contenues dans ce courriel sont de nature générale et ne sont pas destinées à constituer un avis juridique. Elles peuvent être confidentielles ou protégées par des lois en vigueur. Ce courriel ne constitue pas un engagement de la part de l'OGBL.

Malgré les mesures de sécurité mises en place, l'OGBL ne peut pas garantir que le courriel et les annexes ne contiennent pas de logiciel malveillant et décline toute responsabilité pour des dommages engendrés par des logiciels malveillants.

Si vous recevez ce message par erreur, la divulgation, la copie, la diffusion ou toute autre utilisation de ce courriel est prohibée et peut être illégale. Dans ce cas, merci d'avertir l'émetteur immédiatement et de détruire ce courriel.

De : Christophe Mouynet christophemouynet.candidat@gmail.com
Envoyé : dimanche 5 juin 2022 19:15
À : Christian Simon-Lacroix Christian.Simon-Lacroix@ogbl.lu
Objet : Re: lettre ouverte

Bonjour Christian,

Je suis parfaitement conscient des sujets que vous évoquez et complètement d'accord avec vous ainsi que tous les frontaliers qu'ils travaillent au Luxembourg comme en Allemagne le problème est le même.

Dans l'optique que je sois élu, j'aimerais beaucoup vous rencontrer des les premiers jours du mandat afin de co-signer votre lettre et les doléances précises que vous avez apporté.

Je vous remercie pour cet engagement, cette implication que peut de gens mettent pour le travailleur frontaliers.

J'organise des RIC (réunion d'initiatives citoyennes) demain soir à nousseviller et mardi soir à farebersviller si vous pouviez passer on pourrait en discuter avec plaisir.

Amicalement

Christophe Mouynet
candidat aux élections législatives de la 6ème circonscription de la Moselle

Le jeu. 2 juin 2022 à 15:56, Christian Simon-Lacroix <Christian.Simon-Lacroix@ogbl.lu> a écrit :

Lettre ouverte d'interpellation des candidats aux élections législatives

législatives

A l'attention des candidats aux élections

juin 2022

Luxembourg, le 2

M. Christophe MOUYNET

Dans quelques semaines les citoyens sont appelés à retourner aux urnes. Vous êtes candidats aux élections législatives et à ce titre, à pouvoir dire le droit, faire la loi et défendre vos concitoyens frontaliers français très nombreux dans votre circonscription.

Si vous êtes élus à l'assemblée nationale vous aurez à vous prononcer rapidement sur des questions primordiales, pour l'ensemble des frontaliers français travaillant au Luxembourg, telles que l'application de la convention fiscale franco-luxembourgeoise du 20 mars 2018 signé en 2019 par les deux pays qui « garantissait » qu'il n'y aurait pas d'impact pour les revenus salariaux et de pension des frontaliers français. Hélas, au moment de l'entrée en vigueur en 2020 de la nouvelle convention fiscale a apporté une très mauvaise surprise pour les frontaliers ayant des revenus mixtes qu'ils soient mariés, veuf, salariés ou pensionnés allant de quelques centaines d'euros d'augmentation sur l'imposition annuelle à plusieurs milliers d'euros.

Malgré l'objectif de la convention (et de son avenant) qui est, en soi, sans équivoque. la convention vise à « .. éviter les doubles impositions et (à) prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu ... », comme le stipule explicitement le titre, l'application/l'interprétation de l'administration fiscale française, en ne prenant pas en compte directement les impôts payés au Luxembourg dans le calcul du taux sur les revenus mondiaux, entraine mécaniquement une hausse du/des revenus imposables et donc parfois une hausse significative du taux d'imposition appliqué sur l'ensemble des revenus du contribuable frontalier (ou du ménage) et par conséquent une montant d'impôt plus élevé.

Il s'agit donc en quelque sorte d'une double imposition indirecte puisque le revenu pris en compte n'est pas exact car il prend en compte des sommes déjà déduites à la source par le Luxembourg.

D'autre part, malgré les déclarations de 2019 qui garantissait que les pensionnés, veufs ne seraient pas impactés, alors qu'eux ne peuvent pas modifier leur situation financière, voient eux aussi l'équilibre financier de leur budget menacé brutalement sans pouvoir changer la situation.

Il est vrai qu'après la première application de la convention fiscale dans les déclarations sur le revenu en 2021, le gouvernement français, au vu de l'émoi très important des frontaliers français qu'a suscité l'impact négatif de celle-ci, a fait marche arrière pour deux ans (années fiscales 2020 et 2021). Néanmoins, le problème demeure puisqu'il n'y a pas eu d'information sur une quelconque

étude d'impact et de modification des procédures d'application de la nouvelle convention.

Nous vous rappelons que les 145 000 frontaliers français salariés et pensionnés contribuent grandement à l'économie de votre région et de votre circonscription.

L'OGBL en tant que premier syndicat Luxembourgeois et premier syndicat pour les frontaliers français salariés et pensionnés (plus de 16 000 membres) **vous demande de lui indiquer, ainsi qu'à vos électeurs frontaliers français avant le 8 juin 2022**, si vous êtes disposé à mettre fin à l'application actuelle de la nouvelle convention et à trouver après une étude d'impact sérieuse qui n'a pas été faite par les services de Bercy au moment de l'adoption de la convention signée en 2019, une nouvelle méthode plus juste pour mondialiser les revenus des frontaliers français : par exemple déduire de la déclaration des revenus salariaux et de pensions provenant du Luxembourg les impôts déjà payés à la source et changer la méthode de mondialisation pour ne pas recourir à la méthode d'imputation par crédit d'impôt qui revient à doublement imposer des revenus déjà imposés à la source.

Il y va de l'attractivité du travail frontalier, de l'économie régionale et de justice fiscale.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre position à l'attention de Monsieur Christian Simon-Lacroix (Responsable des frontaliers français) par courrier ou bien par email à l'adresse suivante :

OGBL, [31 Rue du Fort Neipperg](#), BP 2031, L-1020 Luxembourg

ffconventionfiscalite@ogbl.lu

Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée au présent courrier, aux légitimes questions que se posent de nombreux électeurs, ainsi que de votre réponse prochaine, laquelle sera publiée sur notre site et diffusée aux frontaliers.

Christian Simon-Lacroix

Responsable des frontaliers français de l'OGBL